

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 377

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 13 QUATER

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« l'ayant décidée»

les mots :

« ayant décidé cette mesure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.